

Questions orales

LES SPORTS

LES JEUX OLYMPIQUES DE MONTRÉAL EN 1976—LA
QUESTION DES CRÉDITS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au sujet des Jeux olympiques à mon homonyme, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement a-t-il pris une décision au sujet de l'apport financier du fédéral aux Jeux olympiques de Montréal en 1976 et, dans l'affirmative, quelle sera l'importance de cette participation?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'ai déjà indiqué, en réponse à une question posée antérieurement, que les Jeux olympiques de Montréal ne relevaient pas de ma responsabilité administrative.

[Traduction]

M. Rose: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je adresser ma question au ministre responsable?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, la position du gouvernement fédéral est la même que celle que le premier ministre a annoncée à la Chambre il y a quelque temps.

* * *

RADIO-CANADA

QUESTION RELATIVE AUX DIFFICULTÉS D'UN
ANNONCEUR EN EUROPE

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet des instances faites par le gouvernement canadien en faveur d'un annonceur de la Société Radio-Canada, M. Gaëtan Barrette, qui est présentement en Europe. Est-ce que l'honorable ministre pourrait nous faire connaître la nature de ces instances et, s'il y a lieu, quelles en seront les conséquences?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'impression que certaines des questions posées pourraient facilement être inscrites au *Feuilleton*. Pour le moment, je permettrai au ministre de répondre à la question, s'il le veut, mais j'invite les honorables députés à songer à cet autre moyen prévu par le Règlement de la Chambre.

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien la question, il s'agit du cas de M. Gaëtan Barrette, citoyen canadien au service de la Société Radio-Canada arrêté en Grèce le 6 octobre et accusé d'être en possession d'un demi-gramme de haschisch. Il a subi son procès le 21 décembre et il a été condamné à sept mois de prison à compter de la date de son arrestation. Son avocat a interjeté appel. Le ministère des Affaires extérieures et notre ambassade en Grèce se sont tenus en rapports étroits avec M. Barrette, son avocat, sa famille et ses collègues de la Société Radio-Canada, et ont apporté à tous les intéressés toute l'aide possible.

[L'hon. M. Drury.]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PENSIONS D'INVALIDITÉ—L'ACCÉLÉRATION DE
L'ÉTUDE DES DEMANDES

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Peut-être convient-il d'abord que je le félicite de sa nomination au haut poste qu'il occupe. Nombre d'anciens combattants qui demandent une pension d'invalidité doivent patienter pendant une longue période qui s'étend de la date de leur demande jusqu'à celle où une décision est prise à cet égard. Le ministre voudrait-il discuter cette question avec la Commission des pensions pour ensuite faire une déclaration à l'appel des motions relativement aux dispositions déjà prises et à celles qu'il convient de prendre en vue de hâter la prise de ces décisions?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà pris certaines dispositions. Nous n'ignorons pas que certaines demandes de pension ont souffert de longs retards qui sont attribuables à la nouvelle loi qui a été adoptée il y a un an par le Parlement et qui permet à nombre d'anciens combattants qui ne pouvaient le faire auparavant de présenter aujourd'hui une demande de pension. Mais la Commission des pensions s'est, je crois, beaucoup améliorée sous ce rapport. J'en ai parlé avec la Commission et j'espère bientôt pouvoir déposer à la Chambre un rapport qui sera très encourageant à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Comme le nombre des demandes s'élève maintenant à 9,400, ce qui indique que les arriérés augmentent au lieu de diminuer, puis-je savoir quelles mesures immédiates le ministre entend prendre pour corriger cette situation? J'ajoute que les anciens combattants ne rajeunissent pas, bien sûr, et que l'étude de leurs demandes semble prendre bien du temps.

L'hon. M. MacDonald: Pour ce qui est des demandes en souffrance, je soulignerai dans quelques jours, lorsque je ferai mon rapport, qu'elles n'augmentent pas de fait, et que déjà certaines mesures ont été prises pour corriger cette situation. J'ajoute que la loi adoptée par la Chambre a ajouté sept nouveaux membres à la Commission. Ces fonctionnaires ont déjà été nommés. Je pense que les députés comprendront qu'il est difficile d'apprendre à interpréter l'acte du point de vue légal et médical. Les personnes qui ont été récemment nommées se trouvent néanmoins maintenant en mesure de très bien s'acquitter de leur tâche et, selon moi, on fait beaucoup de progrès. Hier, j'ai rencontré le président de la Légion ainsi que des représentants de l'Association des amputés de guerre. Ils tiennent absolument à ce que nous répondions à ces demandes aussi vite que possible...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que nous pouvons passer à la question suivante.

LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT SUR LES TAUX DE
BASE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Affaires des anciens combattants? Le gou-